



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

DATE DE CONVOCATION : mardi 13 mai 2025

Etaient présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, COUDERC Véronique, DELCROS Alain.

Etaient excusés ou absents : LEYMARIE Anne-Marie, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu.

Procurations :

Secrétaire de séance : GASTAL Gwladys.

Objet : TARIFS SERVICE DES EAUX- ANNEE 2026

Monsieur le Maire propose de réviser la tarification pour le service de l'eau potable :

Prix de l'abonnement compteur annuel

Compteur DN 15	Compteur D.N 20	Compteur D.N 25	Compteur D.N 50	Compteur D.N 80	Compteur D.N 90	Compteur D.N 100	Compteur supplémentaire (Prairie, jardin.)
90 €	116 €	154 €	193 €	231€	270 €	321 €	45 €

Le tarif de la location du compteur varie en fonction du diamètre de raccordement au réseau d'eau.

Prix du mètre cube d'eau

Tarif unique au m3	1,30 €
---------------------------	--------

Tarifications annexes

Pénalité pour prélèvement sans autorisation sur installations publiques	643 €
Frais d'ouverture d'un compteur	64 €
Raccordement chantier	321 €
Facturation forfaitaire à la suite de dégradation ou falsification du comptage	1286 €
Frais de déplacement pour relevé sur demande	64 €
Facturation forfaitaire de l'agent pour une aide à la réalisation d'un branchement (1journée)	643 €

AR Prefecture

046-214602146-20250519-15-DE

Reçu le 23/05/2025

Branchement et pose compteur/ Linéaire inférieur à 7m

FORFAIT	DN 15	1 543 €
FORFAIT	DN 20	1 671 €
FORFAIT	DN 25	1 800 €
FORFAIT	DN 50	1 993 €
FORFAIT	DN 80	2 121 €
FORFAIT	DN 90	2 379 €
FORFAIT	DN 100	2 571 €

Branchement et pose compteur/ Mètre linéaire supérieur à 7 m

par ml en +	DM15	103 €
par ml en +	DN 20	129 €
par ml en +	DN 25	174 €
par ml en +	DN 50	193 €
par ml en +	DN 80	212 €
par ml en +	DN 90	231 €
par ml en +	DN 100	257 €

Après délibération, le conseil municipal, **décide à l'unanimité**

- De fixer comme ci-dessus les tarifs de l'eau.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Marc GASTAL,
Le Maire,

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,





Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,

Publication ou notification en date du **23 MAI 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>